

# NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

## ALIMENTATION EN EAU POTABLE

### 1. État actuel de l'alimentation en eau potable

Lors de l'élaboration d'un document d'urbanisme, la collectivité doit vérifier que la qualité et la quantité en eau potable seront suffisantes pour les populations et activités futures. Elle doit en outre, s'assurer de la sécurité de l'approvisionnement et son interconnexion.

Depuis le 1er janvier 2019, la Régie Publique Eau Cœur d'Essonne assure la distribution, la facturation et l'entretien des réseaux d'eau potable sur 20 communes du territoire dont La Norville. Le nombre d'abonnés en 2022 est de 49 728.

Le réseau Cœur d'Essonne Hurepoix est d'une longueur de 728,5 km. Le réseau est alimenté par 7 captages (2 de Bouray Sur Juine, 5 d'Itteville). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine et superficielle

- **La qualité de l'eau**

#### Pollutions par les pesticides :

En principe, les pesticides sont utilisés pour éliminer certaines plantes ou animaux considérés comme nuisibles ou gênants pour une activité donnée. Selon leur composition, nature ou mode d'application, les pesticides se retrouvent en tout ou partie dans les sols puis dans les eaux superficielles ou souterraines. Cette présence constitue une cause majeure de dégradation tant pour la biodiversité que pour les usages notamment en eau potable.

Afin de limiter ces désagréments, et à l'instar de ce qui est demandé aux exploitants agricoles, il est recommandé aux collectivités de maintenir et développer les espaces enherbés des berges le long des cours d'eau pour éviter le transfert des pesticides dans les eaux. Des techniques alternatives ou préventives doivent donc être mises en œuvre et les produits phytosanitaires proscrits.

- **La qualité de l'eau distribuée**

Afin de s'assurer de la qualité de l'eau, il existe de nombreux organismes et agences de protections. C'est notamment le cas de l'Agence Régionale de Santé de l'Île de France. À ce titre, l'ARS procède régulièrement à des tests de l'eau.

D'après l'ARS, en 2024, l'eau distribuée à La Norville est conforme aux limites de qualité réglementaires. L'eau est, en effet, conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres physico-chimiques (nitrates, fluor, pesticides).

Date du prélèvement	21/05/2024 11h56
Commune de prélèvement	SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON
Installation	COEUR D'ESSONNE HUREPOIX
Service public de distribution	REGIE PUBL. EAU COEUR ESSONNE AGGLO
Responsable de distribution	REGIE PUBL. EAU COEUR D'ESSONNE AGG
Maître d'ouvrage	REGIE PUBL. EAU COEUR D'ESSONNE AGG

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-091-219104577-20251208-DEL25\_63-DE

<b>Conclusions sanitaires</b>	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.		
<b>Conformité bactériologique</b>	oui		
<b>Conformité physico-chimique</b>	oui		
<b>Respect des <a href="#">références de qualité</a></b>	oui		
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	17,0 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5 mg(Pt)/L		≤ 15 mg(Pt)/L
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,31 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
Chlore total *	0,38 mg(Cl <sub>2</sub> )/L		
pH	7,71 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
pH *	7,7 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	548 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Fer total	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	0,07 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Aluminium total µg/l	23 µg/L		≤ 200 µg/L

## 2. Situation future

L'augmentation prévisible de la consommation future liée à l'urbanisation prévue dans le cadre du PLU (environ 1400 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 soit 5750 habitants environ), est compatible avec les capacités actuelles d'alimentation. En effet, le réseau local, tant par le volume de stockage que les diamètres de canalisations semblent suffisants pour accepter ce surplus de population.

# ASSAINISSEMENT

## 1. Principe et état actuel de l'assainissement

La compétence de collecte des eaux usées est assurée par la CA Cœur d'Essonne. La Norville possède un réseau d'assainissement collectif qui, en fonction des bassins versants, dessert la totalité des logements sauf pour certaines habitations à l'angle de la rue du Bon Puits et de la route de la Ferté Alais qui restent et sont donc encadrées par un SPANC géré par l'intercommunalité.

Le réseau communal représente environ 16 km et est doté de six stations de relèvement.

En 2022, le service public d'assainissement collectif dessert 205 443 habitants.

Code SANDRE	Capacité nominale équivalents-habitants	Charge maximale en entrée	Débit de référence retenu	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
0391461 01000	66 667 EH	61 082 EH	15 956 m3/j	Bioréacteur à membrane File Boue Centrifugation	La Rémarde

## 2. Situation future

Au regard du Plan local d'urbanisme fondé sur la densification du tissu urbain existant, les principes actuels d'évacuation vers les stations d'épuration seront inchangés. Toutes les eaux usées ménagères sont acheminées vers la station d'épuration est située à Ollainville.

L'augmentation prévisible du volume d'eau à épurer, liée à l'urbanisation prévue dans le cadre du PLU (environ 1400 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 soit 5750 habitants environ), est compatible avec les capacités actuelles de la station d'épuration (66 667 Equivalents Habitants).

## LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

### 1. Situation actuelle

Les eaux de ruissellement peuvent être à l'origine d'une pollution des cours d'eau par les matières et substances chimiques qu'elles transportent. Par ailleurs, elles augmentent le risque d'inondation notamment en cas de pluies orageuses. Il est donc important de veiller à maîtriser l'imperméabilisation des sols et à limiter à la source le ruissellement, tant en zone urbanisée que sur les secteurs agricoles.

La collecte des eaux pluviales s'effectue par les caniveaux et conduit jusqu'à des bassins qui décantent, retiennent et régulent le débit. La longueur de ce réseau est de 17 km et compte deux stations de refoulement et plusieurs bassins de rétention dont trois sous chaussées. Les eaux du réseau sont par la suite rejetées dans l'Orge.

Les bâtiments communaux ont été déconnectés du réseau d'eaux pluviales, plusieurs bassins ont été construits pour recueillir et réguler l'évacuation des eaux pluviales. La salle L. NAMY a fait l'objet d'un traitement spécifique par le biais d'infiltration naturelle des eaux de pluie.

### 2. Situation future

Le développement de l'habitat va conduire à l'augmentation des surfaces imperméabilisées sur la commune de La Norville induisant ainsi une augmentation des eaux de ruissellement sur le territoire. En revanche, l'imperméabilisation des surfaces sera limitée puisqu'une proportion importante des logements prévus seront en petits collectifs, réalisable en partie sur des emprises déjà bâties. En outre, aucun développement en extension de l'habitat n'est prévu. De ce fait, seule la densification du tissu urbain existant entrainera une augmentation des surfaces impérialisées, laquelle sera de ce fait limitée.

Par ailleurs, le PLU présente, par ses orientations et son règlement, un objectif de régularisation des débits des eaux pluviales avant leur rejet dans les eaux superficielles. Dans la mesure du possible, les dispositifs favorisant l'infiltration des eaux dans le sol ou l'absorption et l'évapo-transpiration par la végétation sont préférés aux autres solutions.

## DECHETS MENAGERS

La collecte des déchets au sein de la commune de La Norville est assurée par Cœur d'Essonne Agglomération depuis 2017. Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés a été mis en place sur la période 2024-2029.

Le traitement des déchets est assuré par le SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères). Il a été créé en 1957 à l'initiative de 9 communes, le SIREDOM en compte aujourd'hui 175 réparties en Essonne et en Seine-et-Marne, ce qui en fait le 2<sup>ème</sup> syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés en France.

- **La collecte**

Au sein de la commune des ordures ménagères sont collectées le mardi matin et les emballages le mercredi après-midi. Les encombrants sont collectés sur demande. Les déchets végétaux sont collectés selon le calendrier le lundi matin à fréquence variable. La collecte du verre se fait par apport volontaire dans des bornes.

Les déchetteries les plus proches de La Norville sont situées à Saint-Germain-lès-Arpajon, Égly, Sainte-Geneviève-des-Bois et Saint-Michel-sur-Orge.

- **Le traitement et la valorisation**

En moyenne, en 2019, chaque français a produit 525 kg de déchets. Dans l'agglomération Cœur d'Essonne dont La Norville fait partie, ce poids atteint environ 447 kg par an et par habitant en 2021.

Les déchets collectés dans l'agglomération sont traités comme suit :

Flux	Exutoire	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	→ Incinérateur Vert-le-Grand	→ Valorisation énergétique par incinération
Emballages / papiers	→ Chaîne de tri Vert-le-Grand	→ Valorisation matière par recyclage
Verre	→ Transfert à Vert-le-Grand avant recyclage	→ Valorisation matière par recyclage
Déchets végétaux	→ Plateforme de compostage Vert-le-Grand	→ Valorisation organique par compostage
Encombrants hors DEEE	→ Centre de tri SEMAVAL Vert-le-Grand	→ Valorisation matière des métaux par recyclage → Valorisation énergétique des autres éléments par production de CSR*
DASRI	→ Incinérateur Saran (45)	→ Valorisation énergétique par incinération

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021